LA MODULATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Réf. Défis CE – J07

PREREQUIS : ETRE REPRESENTANT DU PERSONNEL
DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR

OBJECTIFS : « *Revoir et/ou connaître les règles du code du travail et de l'accord du 30 mars 2006 sur les temps modulés. Maîtriser la gestion d'un compteur individuel de modulation et faire sa régularisation. Anticiper et traiter les problèmes de gestion des plannings et de disponibilité des salariés ».*

1 .LES CONCEPTS FONDAMENTAUX DE LA DUREE DU TRAVAIL

- Distinction entre temps plein et temps partiel
- Notion de salaire lissé - mensualisation
- Distinction entre durée rémunérée et durée potentielle de travail (temps de travail effectif potentiel)

2. LES CONDITIONS DE MISE EN PLACE DE LA MODULATION

- Procédure interne
- Modification des contrats individuels de travail

3. LES REGLES D'ORGANISATION DU TRAVAIL POUR ELABORER LE PLANNING

- Notion de temps de travail effectif
- Durées hebdomadaire et quotidienne de travail
- Repos obligatoires et repos hebdomadaire
- Travail du dimanche et des jours fériés
- Limites hautes et basses de la modulation (temps plein / temps partiel)
- Problématiques liées à la disponibilité des salariés
- Cas particulier du multi emploi

4. LA CLAUSE SUR LA DUREE DU TRAVAIL DANS LE CONTRAT MODULE

- Mentions obligatoires selon l'accord de branche du 30 mars 2006
- Temps de travail effectif potentiel et durée rémunérée
- Limites de la modulation
- Plage de non disponibilité (temps partiel)

5. LES REGLES DE GESTION DES PLANNINGS ET LE DROIT DISCIPLINAIRE

- Communication et modification des plannings
- Notions d'urgence au sens de l'accord du 30 mars 2006
- Délais de prévenance
- Contreparties accordées aux salariés
- Gestion des refus des salariés
- Absences injustifiées et conséquences

6. LE PRINCIPE DE LA MODULATION : LA GESTION D'UN COMPTE DE COMPENSATION

- Exposé des compteurs de modulation
- Affectation des heures dans le compteur de modulation (heures travaillées et non travaillées / absences et congés)
- Calcul et suivi des écarts mensuels dans le compteur
- Communication aux salariés des écarts mensuels et cumulés

7. LA REGULARISATION DES COMPTEURS

- Analyse des écarts constatés au compteur en fin de période de modulation
- Détermination des heures dues au salarié et de l'éventuelle majoration applicable
- Régularisation des compteurs en cas de rupture du contrat en cours de période

8. LES AVENANTS A LA DUREE DU TRAVAIL

- Cas particulier des avenants en cours de période de modulation
- L'avenant d'augmentation de la durée du travail en fin de période de modulation

Méthodologie *: exposés juridiques, échanges avec les participants, exercices, calculs et simulation de gestion d'un compteur de suivi individuel sur une année.*
Indispensable : se munir d'une calculatrice, apporter les contrats de travail modulés utilisés par votre association.

Pour le stagiaire *: accord de branche de l'aide à domicile du 30 mars 2006 et guide paritaire d'application; accord sur la durée du travail (temps plein et temps partiel modulés).*

Évaluation *: évaluation qualitative de la formation par un questionnaire remis au participant à l'issue de la formation pour mesurer l'adéquation aux attentes, la qualité et l'intérêt de la formation; attestation de formation délivrée à l'issue du stage*